

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2<sup>ème</sup> **Commission N°** CG-2012-6-2-4

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2013**  
**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT**  
**ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2013, il est proposé d'inscrire pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire » :

□

- en investissement : un montant de 5 109 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 5 504 000 € ;
- en fonctionnement : un montant de 359 500 € en autorisation d'engagement ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 2 730 000 €.

□

Ce soutien départemental au tissu économique s'inscrit dans le cadre des programmes suivants :

□

- F021 : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation,
- F022 : Pépinières d'Entreprises,
- F023 : Secteur Artisanal,
- F024 : Aide aux entreprises et organismes divers,
- F025 : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- F026 : Programme de développement économique,
- F027 : Plan de revitalisation économique,
- F028 : Pôles de compétitivité,
- F029 : Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE.

**Tableaux récapitulatifs**

<b>Programmes</b>	<b>AP nouvelles (€)</b>	<b>AE nouvelles (€)</b>
F021	3 431 000	0
F022	848 000	0
F023	300 000	0
F024	200 000	0
F025	230 000	359 500
F026	0	0
F027	0	0
F028	100 000	0
F029	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 109 000</b>	<b>359 500</b>

	<b>CP BP 2013 (€)</b>					<b>TOTAL CP (€)</b>
	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>			
<b>Programmes</b>	<b>sur AP anciennes</b>	<b>sur AP nouvelles</b>	<b>sur AE anciennes</b>	<b>sur AE nouvelles</b>	<b>Hors AE</b>	
F021	492 000	1 656 000	0	0	0	2 148 000
F022	1 256 000	0	0	0	0	1 256 000
F023	100 000	200 000	0	0	1 000	301 000
F024	250 000	0	16 800	0	2 191 300	2 458 100
F025	1 500 000	0	169 800	194 100	157 000	2 020 900
F026	0	0	0	0	0	0
F027	0	0	0	0	0	0
F028	0	50 000	0	0	0	50 000
F029	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 598 000</b>	<b>1 906 000</b>	<b>186 600</b>	<b>194 100</b>	<b>2 349 300</b>	<b>8 234 000</b>
	<b>5 504 000</b>		<b>2 730 000</b>			

## I. PROGRAMME F021 « Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »

	AP 2013	CP BP 2013		TOTAL CP BP 2013
		Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	
<b>Total F021</b>	<b>3 431 000</b>	492 000	1 656 000	<b>2 148 000</b>
Dont CTV				
- Sundgau	516 600	58 273	0	58 273
- Colmar Fecht Ried	0	0	0	0
- Florival-Vignoble-plaine du Rhin	324 719	35 000	0	35 000
- Trois Pays	0	0	0	0
- Piémont-Val d'Argent- Pays Welche	6 000	200 000	6 000	206 000
- Région Mulhousienne	83 681	9 600	0	9 600

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) contribue au développement économique et à la création d'emplois grâce à des dispositifs qui visent à assurer la pérennité des entreprises et à attirer de nouvelles implantations.

Ce fonds repose sur les politiques suivantes :

- avances attribuées au titre de la construction de bâtiments-relais destinées à des entreprises développant des activités qui relèvent des activités de transformation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'agro-alimentaire, des transports et de la logistique, de la haute technologie, de la recherche, de l'ingénierie ou des activités tertiaires prestataires de services à l'industrie. Ce dispositif, par lequel les Départements agissent en faveur des entreprises sous forme d'avance sans intérêt, bénéficie individuellement à chaque projet d'investissement éligible, dans le cadre de contrats de crédit-bail immobilier mis en place par ALSABAIL « Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier », une commune ou encore un groupement de communes.
- soutiens au développement des zones d'activités ;
- aides en faveur des friches industrielles.

Pour ce programme détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 3 431 000 € ainsi que des crédits de paiements de 2 148 000 € au titre des opérations en cours et à venir.

### 1) Avances au titre des bâtiments relais :

Dans le cadre du dispositif harmonisé mis en place avec le Département du Bas-Rhin et effectif depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, 3 opérations de développement d'entreprises ont été soutenues par le Département du Haut-Rhin en 2012 pour un montant total de 1 380 000 €.

Ces avances octroyées par le biais d'un crédit-bail ont contribué à la création ou au maintien de 9 emplois.

Pour 2013, il y a lieu de prévoir le versement des avances liées à des projets déjà engagés et des crédits complémentaires pour des projets programmés ou à venir qui s'inscrivent dans cette politique (VALFLEURI, SIME, WOOSUNG, STROHMAYER...).

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 2 500 000 € et un crédit de paiement de 1 650 000 €.**

2) Zones d'activités :

- Soutien aux zones d'activités dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie (CTV) : 849 581 € en autorisations de programme (AP) et 258 473 € en crédits de paiement (CP)

CTV du Sundgau : 516 600 € (AP)-15 873 € (CP)

- Aménagement de la seconde tranche de la zone d'activités des Tuiliers à RETZWILLER : 225 000 € (AP);
- Etude de faisabilité pour le développement de zones d'activités sur le secteur de la Porte d'Alsace : 11 600 € (AP);
- Aménagement d'une zone d'activités à DIEFMATTEN : 280 000 € (AP) ;
- Aménagement routier pour la desserte des entreprises et des associations du Quartier PLESSIER à ALTKIRCH : 15 873 € (CP).

CTV Florival/Vignoble/Plaine du Rhin : 243 300 € (AP) – 27 000 € (CP)

- Extension de la zone d'activités intercommunale de ROUFFACH (1<sup>ère</sup> tranche) : 27 000 € (CP) ;
- Extension de la zone d'activités intercommunale de ROUFFACH (2<sup>ème</sup> tranche) : 82 500 € (AP) ;
- Extension de la zone d'activités ENSISHEIM-REGUISHEIM : 120 000 € (AP)
- Création d'une zone artisanale Soultz/Guebwiller : 40 800 € (AP)

CTV Piémont/Val d'Argent/Pays Welche : 6 000 € (AP)- 206 000 € (CP)

- Etude de faisabilité zone d'activités communautaire à SIGOLSHEIM : 6 000 € (AP) -6 000 € (CP)
- Zone d'activités du MUEHLBACH : 200 000 € (CP)

CTV de la Région Mulhousienne : 83 681 € (AP)- 9 600 € (CP)

- Seconde tranche de viabilisation de la ZAC du carreau Marie-Louise : 83 681 € (AP) ;
- Etudes préalables à l'aménagement d'une zone d'activités économiques sur le secteur de l'Ile Napoléon : 9 600 € (CP).

- Soutien aux zones d'activités dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique : 189 127 € en crédits de paiement (CP)

- Extension de la zone d'activités du Florival à SOULTZ : 186 989 € (CP)
- Reliquat lié à l'aménagement du Carreau Marie-Louise : 2 138 € (CP)

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 849 581 € et un crédit de paiement de 447 600 €.**

3) Friches industrielles :

Un dispositif harmonisé avec la Région et le Département du Bas-Rhin de politique de soutien en faveur des friches a été mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce dispositif vise à développer une véritable stratégie d'offre territoriale qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Au vu de la conjoncture actuelle, de nombreuses collectivités sont amenées à prendre en compte la problématique des friches et à réfléchir à une revitalisation de leur bassin d'emplois. Les pré-diagnostic et les études préalables prévus contribuent à optimiser la requalification des sites concernés.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoire de Vie.

CTV du Sundgau :

- Requalification de la friche industrielle Sturm-Gilardoni à WOLFERSDORF : 42 400 € (CP)

CTV Florival /Vignoble/Plaine du Rhin :

- Etude en vue de la réhabilitation de la friche Sudrad à SOULTZMATT : 8 000 € (CP)
- Aménagement de la friche Sudrad à SOULTZMATT (1<sup>ère</sup> tranche) : 81 419 € (AP)

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- **une autorisation de programme de 81 419 € et un crédit de paiement de 50 400 €.**

**II. PROGRAMME F022 « Pépinières et hôtels d'entreprises »**

	AP 2013	CP BP 2013		TOTAL CP BP 2013
		Sur AP anciennes	Sur AP nouvelles	
<b>Total F022</b>	<b>848 000</b>	<b>1 256 000</b>	<b>0</b>	<b>1 256 000</b>
Dont CTV				
- Sundgau	288 000			
- Florival-Vignoble-plaine du Rhin	160 000			
- Thur Doller	400 000	720 000		
- Trois Pays		536 000		

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, un dispositif « Pépinières et Hôtels d'Entreprises » a été mis en place avec la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin pour favoriser le développement de structures d'accueil qui contribuent à la diversification et au renouvellement du tissu économique avec une réponse adaptée aux besoins des créateurs.

Ce dispositif s'inscrit à présent dans les Contrats de Territoire de Vie.

Dans ce cadre, il est prévu l'inscription d'une autorisation de programme nouvelle de 848 000 € pour faire face aux projets suivants :

CTV Florival /Vignoble/Plaine du Rhin :

- Création d'un Eco-Parc à GUEBWILLER : 160 000 €

CTV Thur Doller :

- Réhabilitation de la friche Kleinau : 400 000 €

CTV du Sundgau :

- Création d'un hôtel d'entreprises à TAGOLSHEIM : 288 000 €

Par ailleurs, il y a lieu de prévoir des crédits de paiements à hauteur de 1 256 000 € pour faire face aux projets engagés :

CTV Thur Doller :

- Création d'une pépinière d'entreprises à CERNAY: 720 000 €

CTV des Trois Pays :

- Cité des Métiers d'Arts à SAINT-LOUIS : 300 000 €
- Pépinière d'entreprises à SCHLIERBACH : 236 000 €

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- une autorisation de programme de 848 000 € et un crédit de paiement de 1 256 000 €.

### III. PROGRAMME F023 « Secteur Artisanal »

	AP 2013	AE 2013	CP BP 2013		TOTAL CP BP 2013
			I	F	
				AE	
<b>Total F023</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>	<b>1 000</b>	<b>301 000</b>

### **A. INVESTISSEMENT :**

Le guichet unique de politique d'aide à l'artisanat a été mis en place entre le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités.

Dans le cadre de ce guichet unique, dont le point d'entrée pour les porteurs de projets est la Chambre de Métiers d'Alsace, 26 créateurs et 20 repreneurs ont bénéficié d'une aide départementale, soit 46 dossiers pour un montant total de 263 721 €.

Il y a lieu, pour 2013, de tenir compte des dossiers en cours et des demandes à instruire.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 300 000 € et un crédit de paiement de 300 000 € dont 100 000 € pour les projets en cours et de 200 000 € au titre des projets à venir.

### **B. FONCTIONNEMENT**

Le soutien départemental porte sur une aide liée au prix « Jeune Talent » dans le cadre du soutien en faveur des Métiers d'Art.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €.

## **IV. PROGRAMME F024 « Aides aux entreprises et organismes divers »**

	AP 2013	AE 2013	CP BP 2013			TOTAL CP BP 2013
			I	F		
				AE	Hors AE	
<b>Total F024</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>250 000</b>	<b>16 800</b>	<b>2 191 300</b>	<b>2 458 100</b>

### **A. INVESTISSEMENT**

Il y a lieu de prévoir une autorisation de programme de 200 000 € (dont 100 000 € au titre des CTV) et un crédit de paiement de 250 000 € notamment au titre des opérations suivantes :

- CTV de Colmar Fecht et Ried : Centre tertiaire transfrontalier (concours d'idées et maîtrise d'œuvre),
- Business Center à l'EuroAirport,
- Rénovation de l'aérogare de l'aérodrome de Colmar-Houssen.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et un crédit de paiement de 250 000 €.

## **B. FONCTIONNEMENT**

Il est proposé l'inscription d'un crédit de paiement de 2 208 100 €. Cette somme est répartie comme suit :

### **1) Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises (GEODE)**

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France qui arrive à échéance fin 2014, le Département participe au système GEODE. Ce dispositif permet de réaliser le diagnostic financier d'une entreprise, son positionnement par rapport aux concurrents et la définition d'une stratégie commerciale.

Le Département prend en charge 50 % (plafonné à 1 520 €) du coût de l'étude réalisée par la Banque de France au profit des entreprises avec un maximum de trois interventions par entreprise.

En 2012, 20 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 30 400 €.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 30 000 €.

### **2) Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR)**

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général finance annuellement le fonctionnement du CAHR.

A la suite de la création en 2007 d'Alsace International, le CAHR concourt au développement économique du territoire haut-rhinois et transfrontalier du Rhin Supérieur.

Cette nouvelle organisation a conduit à la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour les années 2007 à 2009 établie entre le CAHR, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Cette convention a permis de définir les champs d'intervention du CAHR et donner plus de cohérence et de lisibilité à son intervention.

Le partenariat a été reconduit début 2010 dans le cadre d'une nouvelle convention sur une période triennale (2010-2012).

Les montants de l'aide départementale et du soutien régional continuent à être précisés dans des conventions spécifiques à chaque collectivité et sont soumis à un vote annuel dans le cadre des budgets respectifs des collectivités.

Compte tenu des perspectives de regroupement des agences économiques, il vous est proposé d'adopter pour 2013 une convention annuelle de partenariat et d'objectifs.

Au regard du plan d'actions présenté par le CAHR pour 2012 et des perspectives 2013, la contribution financière 2013 du Département est estimée à 1 103 500 € à laquelle s'ajoutera celle de la Région Alsace à hauteur de 451 000 €.

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente Séance Plénière.

Par ailleurs, une subvention de 60 000 € est également prévue pour le financement du poste de chargé de mission placé sous l'autorité du CAHR et en charge de la mission « coopération transfrontalière » ainsi que du Secrétariat Général de l'Association « Regio du Haut-Rhin ». Les modalités d'attribution de ce soutien feront l'objet d'un rapport spécifique soumis à la Commission Permanente.

A ce titre, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 163 500 €.

### **3) Alsace International (AI)**

La Région et les deux Départements alsaciens ont souhaité mutualiser leurs moyens d'intervention en matière d'animation économique territoriale exogène pour mener à bien des actions de promotion et de prospection à l'international afin d'attirer des investisseurs étrangers.

Une convention de partenariat et d'objectifs a été mise en place pour la période 2010-2012 entre cette agence, les deux Départements alsaciens et la Région Alsace pour fixer notamment les orientations stratégiques liées à l'international, l'organisation, la gouvernance, le suivi et l'évaluation des actions.

Les montants des aides départementales et du soutien régional sont précisés dans le cadre de conventions spécifiques à chaque collectivité et soumis à un vote annuel.

Cette agence est également concernée par la fusion envisagée par les collectivités pour aboutir à une optimisation des pratiques collaboratives entre les équipes d'Alsace International, de l'ADIRA et du CAHR.

C'est ainsi, qu'il vous est proposé tout comme pour le CAHR, d'adopter pour 2013 une convention annuelle de partenariat et d'objectifs.

La participation départementale d'un montant de 790 600 € fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à la Commission Permanente.

A ce titre, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 790 600 €.

### **4) Interventions Economiques Générales**

Dans le cadre du soutien départemental à l'économie haut-rhinoise à divers organismes et associations ainsi qu'à des manifestations ponctuelles contribuant au dynamisme du Département du Haut-Rhin, il est proposé de renouveler notre soutien annuel pour 2013, notamment pour les principaux bénéficiaires suivants :

- Chambre de Métiers d'Alsace : 65 000 € (\*)
- FREMAA (Fédération Régionale des Métiers d'Arts d'Alsace) : 17 500 € (\*)
- Alsace Qualité : 8 000 € (\*)
- Fond'Action Alsace : 4 000 € (\*)

(\*) montants équivalents à ceux attribués en 2012.

Par ailleurs, ce programme prévoit notamment :

- des opérations retenues au titre des Assises Départementales de l'Economie Pour l'Emploi pour un montant total de 52 000 € (données acquises auprès de l'INSEE et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour le tableau de bord économique, Ecole de Design DOMUS ...)
- une étude de stratégie et de spatialisation économique prévue par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au titre du CTV Colmar-Fecht-Ried pour un montant de 9 000 €.

**En résumé pour ce programme, il vous est proposé d'inscrire :**

- un crédit de paiement de 16 800 € sur le programme F824 ;
- un crédit de paiement de 2 162 500 € sur le programme F724 au titre des Interventions Economiques Générales (dont le CAHR et la Regio du Haut-Rhin) : 1 163 500 €, Alsace International : 790 600 €, Chambre de Métiers d'Alsace : 65 000 €...);
- un crédit de paiement de 28 800 € sur le programme F624 pour faire face notamment aux dépenses directes liées au tableau de bord économique et à la cotisation annuelle versée à l'Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques sur la zone de l'EuroAirport et en Alsace (APRAA).

**V. PROGRAMME F025 « Enseignement Supérieur et Recherche »**

	AP 2013	AE 2013	CP BP 2013			TOTAL CP BP 2013
			I	F		
				AE	Hors AE	
<b>Total F025</b>	<b>230 000</b>	<b>359 500</b>	<b>1 500 000</b>	<b>363 900</b>	<b>157 000</b>	<b>2 020 900</b>

**A. INVESTISSEMENT**

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé d'inscrire une autorisation de programme de 230 000 € et des crédits de paiement de 1 500 000 € pour les opérations en cours.

➤ **Université de Haute-Alsace**

En 2012, le Conseil Général du Haut-Rhin a souhaité poursuivre son soutien en faveur de l'UHA en allouant une aide de 200 000 € pour les projets d'investissement.

Pour 2013, il est proposé de maintenir notre soutien à l'UHA, d'inscrire une autorisation de programme de 200 000 € et de donner délégation à la Commission Permanente pour son affectation.

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 400 000 €.

➤ **Institut Franco-Allemand de Recherches de SAINT-LOUIS**

Dans le cadre de la poursuite du partenariat engagé avec l'Institut Franco-Allemand de Recherches de SAINT-LOUIS, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 30 000 € et un crédit de paiement de 30 000 € dans le cadre de la poursuite du projet de recherche ELSI (Européen Laboratory for Sensory Intelligence) qui a pour objet principal la promotion de l'Intelligence Artificielle câblée sur Silicium par des recherches appliquées dans les domaines de la perception globale de l'environnement et de l'analyse du mouvement.

➤ **Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 – Constructions universitaires et programmes de recherche**

Dans son volet « Enseignement Supérieur et Recherche », le Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013 prévoit la participation du Département à hauteur de 11 246 000 € pour 11 projets. L'autorisation de programme pluriannuelle correspondante a été inscrite au Budget Primitif 2007. Pour le dossier « reconstruction/extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE », le Département a majoré son aide de 2 250 000 €, compte tenu de l'augmentation du coût prévisionnel du projet (41 M€ au lieu de 27,5 M€). Cette participation supplémentaire porte notre soutien total à 13 496 000 €.

A ce jour, les projets qui ont fait l'objet d'une délibération en Commission Permanente ou au Conseil Général sont notamment :

- la reconstruction/extension de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de MULHOUSE (coût : 41 M€ ; participation du Département à hauteur de 6 833 000 €) ; ce projet sera soldé en 2014,
- le projet VEGOIA (mise en place d'une plate-forme de phénotypage pour l'étude de la résistance de la vigne au mildiou et à l'oïdium) mené par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) de COLMAR (coût : 1 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 170 000 €) ; ce projet a été soldé en 2011,
- le projet REALISE (renforcement des laboratoires alsaciens dans le domaine de l'environnement et constitution d'un socle de compétences en recherche et développement) qui est coordonné par l'Université Louis Pasteur pour le compte des quatre universités alsaciennes (coût : 5 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 150 000 €) ; le projet a été soldé en 2010,
- le projet matériaux et nanostructures de l'Université de Haute-Alsace (coût : 3 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 500 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la première phase de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprise (LAMIE) sur le campus universitaire de MULHOUSE (coût : 900 000 € ; participation du Département à hauteur de 185 940 €) ; ce projet est soldé,
- le projet IDFT (Ingénierie, Diagnostic, Fonctionnalité et Transport) de l'Université de Haute-Alsace (coût : 2 000 000 € ; participation du Département à hauteur de 330 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,

- le projet BIOPLASTOX (étude de l'impact sur l'environnement de bioplastiques agricoles et leur dégradation notamment dans le cadre du compostage) du CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique) RITTMO Agroenvironnement sur le site du Biopôle à COLMAR (coût : 831 000 € ; participation du Département à hauteur de 83 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la création d'une plateforme d'essais d'endurance par le CRITT CETIM-CERMAT spécialisé dans les expertises, les mesures et les essais sur le site du Technopôle à MULHOUSE (coût : 325 000 € ; participation du Département à hauteur de 83 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- les projets Numérisation 3D et CORRELI du CRITT HOLO 3 spécialisé dans les techniques optiques et d'imagerie à SAINT-LOUIS (coût 325 000 € ; participation du Département à hauteur de 45 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation,
- la construction d'un sixième département « Génie Thermique et Energie » sur le site du Grillenbreit de l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR (coût : 4 200 000 € ; participation du Département à hauteur de 900 000 €) ; ce projet est en cours de réalisation.

Pour les opérations en cours, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 1 070 000 €.

Au titre de ce programme, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 230 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 500 000 €.

## **B. FONCTIONNEMENT**

### Au titre du programme F825

Pour 2013, il est proposé l'inscription d'une autorisation d'engagement de 359 500 € correspondant aux aides octroyées :

- à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de MULHOUSE pour la poursuite des travaux de recherche sur la régénération du myocarde lésé après infarctus ; une convention de partenariat pour les années 2010 à 2013 a été signée en 2010,
- au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace.

Pour ces dossiers, il y a également lieu de prévoir des crédits de paiement à hauteur de 363 900 €, dont 194 100 € de crédits nouveaux et 169 800 € de crédits sur les autorisations d'engagements mises en place en 2012.

### Au titre du programme F725

Pour 2013, il est proposé l'inscription de crédits de fonctionnement de 157 000 € pour notre soutien en faveur :

- de l'Université de Haute-Alsace (30 000 €)

- des associations ou organismes privés oeuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche et de divers organismes pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques (127 000 €)

Pour ces divers soutiens, un rapport sera présenté en Commission Permanente afin de détailler les objectifs 2013 de chacune des structures soutenues ou des manifestations organisées.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation d'engagement de 359 500 € et des crédits de paiement de 520 900 €, dont 363 900 € liés aux autorisations d'engagement et 157 000 € hors autorisation d'engagement.

## **VI. PROGRAMME F026 « Programme de développement économique »**

Au titre de sa politique de soutien au développement économique, le Département du Haut-Rhin a décidé de renforcer son action d'accompagnement des Très Petites Entreprises installées dans le Haut-Rhin.

Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin a créé en 2005, en lien avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) un fonds départemental de garantie. Il a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire et au renforcement de la structure financière des entreprises, en garantissant à hauteur de 70 % maximum les prêts accordés aux TPE.

Ces garanties portent sur les domaines suivants :

- première installation ou reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin,
- opération de renforcement de fonds de roulement,
- opération de financement des mises aux normes.

Au titre de ce dispositif, aucun crédit de paiement n'est à prévoir pour 2013.

## **VII. PROGRAMME F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

Le Département du Haut-Rhin a engagé en 2005, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 000 000 € sur trois ans dont 5 000 000 € en investissement et 5 000 000 € en fonctionnement en faveur de la revitalisation de l'emploi et de l'économie.

Ce plan avait pour ambition de répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des entreprises et de la population et de bâtir un nouveau socle pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

La Région Alsace s'est associée au financement de ce plan à hauteur de 12,7 M€ pour financer des actions relatives aux pépinières et hôtels d'entreprises, participer à l'équipement des zones d'activités en haut débit, à la réhabilitation de friches industrielles et contribuer au développement touristique de la Montagne Vosgienne.

L'Etat, initialement sollicité par l'intermédiaire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), s'est engagé à travers le volet territorial du contrat de projets 2007/2013, notamment au titre des pépinières et hôtels d'entreprises et de l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Sa contribution est affichée à hauteur de 6 M€ (4 M€ sur le volet zones d'activités et 2 M€ sur le volet pépinières et hôtels d'entreprises) auxquels s'ajoute 1 M€ de FEDER.

L'Etat intervient également sur le volet « montagne » du Plan de Revitalisation Economique et ce, au moyen de la Convention Interrégionale du massif des Vosges à hauteur de 5,24 M€.

Ainsi, l'objectif budgétaire qui visait à mobiliser 30 M€ dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique avec le concours de l'Etat et de la Région Alsace, est largement atteint et a permis de déployer les opérations, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos partenaires économiques et sociaux.

Ce plan a conduit à une véritable impulsion et dynamique de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés avec nos services et les partenaires associés du Conseil Général compétents dans ces différents domaines, qu'il s'agisse du CAHR, de l'ADAUHR ou bien de l'ADT, pour engager une stratégie partenariale de développement.

Les opérations liées à ce programme sont toutes engagées. Il reste un crédit de paiement de 195 680 € à prévoir en 2014 pour solder l'opération liée à la valorisation de l'infrastructure ferroviaire Richwiller-Wittenheim-Théodore .

Pour 2013, aucun crédit de paiement n'est à inscrire.

#### **VIII. PROGRAMME F028 « Pôles de Compétitivité »**

	AP	CP BP 2013		TOTAL CP BP 2013
		I	F	
<b>Total F028</b>	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>

L'intervention du Département au sein des pôles de compétitivité se recentre sur le financement des projets créateurs d'activités.

Dans le cadre de ce programme, il vous est proposé d'inscrire :

- en investissement :

une AP de 100 000 € et des CP de 50 000 € pour le soutien soit sous forme d'avance des projets portés par les entreprises, soit sous forme de subvention aux laboratoires de recherche si les projets collaboratifs avec les entreprises sont susceptibles de développement économique.

#### **IX. PROGRAMME F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de Mulhouse »**

Un programme spécifique F029 a été créé en 2007 pour suivre l'engagement du Département dans le cadre de la convention de délégation du service public de revitalisation territoriale du bassin de Mulhouse Sud Alsace. Cette convention a été établie entre l'Etat et la société BPI en date du 30 juillet 2007 et avait pour objectif la création de 1 000 emplois sur une période de 6 ans.

Cette opération devait être financée pour moitié par l'Etat. Le solde étant réparti par tiers entre les collectivités territoriales concernées, c'est-à-dire, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et les collectivités parties prenantes du bassin de Mulhouse « Sud Alsace ».

Ainsi, au titre de l'investissement, un fonds de concours « Participations des collectivités locales au financement des garanties d'emprunt » de 333 333 € a été prévu pour le financement de la garantie et du contrat de développement et de revitalisation territoriale. Sur cette somme, l'Etat a procédé à un appel de fonds de 42 242,67 €.

Au titre du fonctionnement, un montant de 259 133 € d'autorisations d'engagements a été engagé en vue du financement de la prestation du délégataire BPI. Sur cette somme 155 479,98 € ont été mandatés suite à des appels de fonds de l'Etat.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce partenariat dont les résultats sont peu probants et dans l'attente d'une évaluation du dispositif aucun crédit de paiement n'est prévu pour 2013.

★★★★★★★★★★★★★★

En conclusion, je vous propose :

❖ D'inscrire au titre du BP 2013 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,

- en investissement : un montant de 5 109 000 € en Autorisation de Programme, ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 5 504 000 €,
- en fonctionnement : un montant de 359 500 € en Autorisation de Programme ainsi que des Crédits de Paiement à hauteur de 2 730 000 €.

Soit :

➤ **Programme F021 « Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 3 431 000 €
- un Crédit de Paiement de 2 148 000 €

➤ **Programme F022 « Pépinières d'entreprises »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 848 000 €
- un Crédit de Paiement de 1 256 000 €

➤ **Programme F023 « Secteur Artisanal »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 300 000 €
- un Crédit de Paiement de 300 000 €

**En fonctionnement :**

- un Crédit de Paiement de 1 000 €

➤ **Programme F024 « Aides aux entreprises et organismes divers »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 200 000 €
- un Crédit de Paiement de 250 000 €

**En fonctionnement :**

- un Crédit de Paiement de 2 208 100 €

➤ **Programme F025 « Enseignement Supérieur et Recherche »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 230 000 €
- un Crédit de Paiement de 1 500 000 €

**En fonctionnement :**

- une Autorisation d'Engagement à hauteur de 359 500 €
- un Crédit de Paiement de 520 900 €

➤ **Programme F028 « Pôles de compétitivité »**

**En investissement :**

- une Autorisation de Programme à hauteur de 100 000 €
- un Crédit de Paiement de 50 000 €

❖ De donner délégation à la Commission Permanente, au titre des programmes sus-mentionnés pour :

- l'affectation des Autorisations de Programme, des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER